

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 130

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

OBJET

Subvention d'investissement pour l'aménagement de la Villa Izoï Unité de Soins
Longue Durée à Gardanne

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
13031**

PRESENTATION

I- HISTORIQUE

L'association « La Maison », représentée par Président M. Michel Jaunay et son directeur médical M. La Piana, et reconnue d'utilité publique, a créé en 1994 la structure de soins palliatifs « La Maison » sur Gardanne, établissement de santé privé d'intérêt collectif, afin d'ouvrir un lieu pour accompagner et prendre soin des personnes atteintes de pathologies graves (quels que soient leur âge et pathologie), ainsi qu'accueillir et soutenir leurs familles et amis. Cet établissement, grâce à une équipe interdisciplinaire, offre des soins de qualité auprès de patients en fin de vie tout en accompagnant leurs proches dans ces moments très difficiles.

Cette structure offre à ce jour les prestations suivantes :

- Un centre de soins palliatifs d'une capacité de 24 places pour des séjours limités à 3 mois,
- Un hôpital de jour de 25 places, ouvert 5 jours par semaine. Créé en janvier 2004, il reçoit des personnes malades qui vivent à leur domicile, ainsi que les résidents de la Maison et leurs proches. Ses activités (écriture, chant, peinture, photos, théâtre...) sont proposées par des intervenants extérieurs et bénévoles.
- Une équipe mobile, visant à favoriser le maintien au domicile ou en institution médico-sociale du patient, ainsi que la coordination, la continuité et la qualité des soins.
- Un organisme de formation.

II- OBJET DU PRESENT RAPPORT

PRESENTATION DU PROJET

Par arrêté du directeur général de l'Agence Régionale de la Santé, en date du 24 janvier 2014, l'association a été autorisée à créer une unité de soins de longue durée, dénommée « Villa Izoï ». Cette structure, qui a ouvert ses portes le 15 juin 2016, accueille 14 résidents.

Cette structure prend en charge certains patients qui ne sont pas en fin de vie mais atteints de pathologies incurables, invalidantes et évolutives, qui se trouvent dans un temps de leur maladie qui s'est chronicisé autour d'une perte d'autonomie mais en évolution lente et inéluctable, dont le pronostic vital n'apparaît pas engagé à court ou moyen terme et dont les conséquences rendent impossibles la vie seuls dans leur domicile.

Il s'agit donc d'une structure intermédiaire face à ces situations qui nécessitent une prise en charge à plus long terme que celle habituellement prévue en soins palliatifs et pour lesquelles le milieu hospitalier n'apporte pas de réponse.

Ce lieu d'accueil s'adresse en priorité aux malades atteints du SIDA, du cancer ou de maladies neurologiques évolutives. Elle offre un environnement adapté à ces pathologies et aux handicaps qui en découlent tant sur le plan physique que psychique.

Par ailleurs est mis en place pour chaque résident un projet de vie individualisé, construit par l'équipe pluridisciplinaire et avec le résident.

Afin de préserver le lien social et renforcer l'estime de soi, un fort partenariat est déployé avec la commune et associations locales pour offrir des moments de sorties extérieures.

Cette structure offre ainsi un véritable droit de répit et de soutien aux familles, et est organisée comme un lieu de vie et non comme une structure hospitalière. Certains espaces sont mis à disposition des familles et réservés à des moments d'intimité et de convivialité.

L'équipe de cette structure est organisée autour d'un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, une animatrice coordinatrice, une gouvernante, auxquels s'ajoutent les IDE, les aides-soignants et aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie, les agents de services, un kinésithérapeute et une psychologue.

De nombreux bénévoles participent également, via notamment les activités, afin de restaurer le lien avec l'extérieur. Les bénévoles font partie intégrante de l'équipe et participent à la réflexion autour de l'innovation et de la créativité.

Par délibération en date du 27 février 2015, le conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant global de 600 000€ (300 000€ en 2015 et 300 000€ en 2016) pour la construction de la villa Izoï d'un montant global de 3 321 250 €. L'aménagement de la Villa Izoï est estimé à 525 000€.

Le plan de financement global (construction + équipement) est le suivant :

- Prêt CDC PLS pour 2 103 492€,
- Fonds propres Néolia (constructeur/bailleur) pour 199 007€,
- Communauté du pays d'Aix pour 250 000€,
- Région PACA pour 150 000€,
- Fondation des Petits Frères des Pauvres pour 175 000€,
- Fondation Daher pour 72 000€,
- Fondation Crédit Agricole pour 50 000€,
- APICIL pour 100 000€,
- CIC pour 15 000€
- 56 751€ par le spectacle organisé à l'Opéra de Marseille le 12 juin 2015.

Afin de finaliser le plan de financement, l'association La Maison, sollicite la collectivité territoriale pour une subvention d'investissement de 75 000€ pour l'aménagement de la Villa Izoï.

III- PROPOSITIONS

Au regard de ce qui précède et de l'intérêt indéniable de cette structure qui prend en compte la personne dans une dimension globale (soins et accompagnement) et répond à des besoins avérés, je vous propose d'allouer une subvention d'investissement de 75 000€ pour l'aménagement de la Villa Izoï.

IV- INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'autorisation de programme 2016 - 10550C - Aide à la création de lits (chapitre 204, fonction 52, article 20422 de l'exercice 2016, selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP	Total affecté à ce jour	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté
AP	2016 - 10550 C	1 000 000 €	300 000 €	75 000 €	375 000 €
Détail de l'affectation					
OPERATION Création rénovation foyer PH	2016-10550-1012857				
Dont IB	204 - 52 - 20422		300 000 €	75 000 €	375 000 €

- Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 13 juillet 2016.
- Numéro des délibérations concernées : 117.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de madame la Déléguée aux personnes handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir m'autoriser à prendre la délibération ci-jointe et à signer la convention.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL